

REGLEMENT JEU CONCOURS « Paiement Sans Contact »

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organise pour son compte, un jeu par tirage au sort intitulé «**Paiement sans Contact**» le 18 juin 2012 sur le stand CIC Bretagne, à la CCI de Morlaix, Aéroport de Morlaix (29600). Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 1 : PARTICIPANTS

- La participation au Concours est réservée aux personnes majeures à l'exception des membres du personnels du CM-CIC et de ses filiales et de leur foyers jusqu'au 4ème degré inclus.
-
- Pour valider sa participation au jeu, chaque participant devra impérativement indiquer ses coordonnées complètes et lisibles soit :
 - o sur le bulletin de participation (nom, prénom, adresse complète, âge, numéro de téléphone et Email).

Sur la page internet mobile :

- o https://www.cic.fr/cio-bro/fr/banques/le-cic/actualites-et-publications/actualites/CIC-Ouest/2012-05-17_jeu-paiement-sans-contact-CIC/index.html
- Tout bulletin illisible, incomplet, raturé, sera déclaré nul.
- 1 seul participant par foyer sera possible
- Le jeu est limité à la date du 18 juin et aux horaires d'ouverture du salon de l'Innovation à savoir : de 09h00 à 18h00.

Article 2 : BULLETINS DE JEU

Les candidats viendront déposer leur bulletin de jeu dans l'urne prévue à cet effet sur le stand CIC Bretagne, à la CCI de Morlaix, Aéroport de Morlaix ou validerons leur participation sur le site internet Mobile https://www.cic.fr/cio-bro/fr/banques/le-cic/actualites-et-publications/actualites/CIC-Ouest/2012-05-17_jeu-paiement-sans-contact-CIC/index.html

-
- La participation n'engage en aucune manière le destinataire à acheter un bien ou un service.
- Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat d'aucune sorte.

Article 3 : TIRAGE AU SORT

Les prix de ce Jeu seront attribués par tirage au sort, organisé le vendredi 22 juin 2012 qui aura lieu au siège de CIC Ouest situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle – Nantes, sous contrôle d’huissier de justice.

Article 4 : LOT MIS EN JEU

- 3 téléphones Samsung Galaxy S2 noir d’une valeur de 499€ chacun. Les 3 premiers gagnants seront avisés par courrier dans le mois suivant la décision du tirage au sort.
- Le prix offert n’est ni échangeable ni remboursable.

Article 5 : PUBLICATION/RECLAMATIONS

- La société organisatrice se réserve le droit d’écourter, de proroger, de modifier ou d’annuler le jeu sans préavis ni indemnités de quelque nature que ce soit en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté. Elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si le jeu devait être interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l’acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l’adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.
- Toute contestation relative à l’interprétation de ce règlement relèvera de la compétence des Tribunaux de Nantes.
- Les informations recueillies à l’aide du bulletin de participation peuvent faire l’objet d’un traitement automatisé.
- Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l’organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu’à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.
- Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d’un droit d’accès, de rectification, de communication et d’opposition sur simple demande auprès de CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».
- Chaque gagnant autorise l’utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la

législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

- Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.